

DOCUMENTS PERSONNELS

Les coordonnées et tous les documents personnels (photocopie de la carte d'identité, casier judiciaire, etc.) qui sont demandés aux bénévoles pour l'exercice de certaines missions sont confidentiels et sont conservés par le Responsable de l'activité pour une durée d'un an.

Le bénévole peut également dès la fin de sa mission récupérer ses documents personnels.

Le bénévole dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (article 34 de la loi « Informatique et Libertés »)



Association loi 1901
N° préfecture 09836

Centre Social de Cusset
87 / 89 Rue Pierre Voyant
69100 Villeurbanne
☎ : 04.72.65.71.71
✉ : accueil@cscusset.fr
Site : www.cscusset.fr



LIVRET DU BENEVOLE

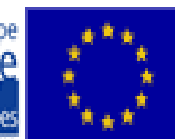
Tous différents mais tous ensemble



Le bénévole est un acteur engagé dans une démarche volontaire de partage et d'échange.

Le bénévolat se caractérise par la participation sans rémunération au fonctionnement ou à l'animation du Centre Social

« Le bénévole est une personne qui vous veut du bien. »



QUI SOMMES-NOUS ?

Le centre social de Cusset est une association Loi 1901. Il est géré par un Bureau et un Conseil d'Administration composé d'adhérents du centre social, de représentants élus de la ville de Villeurbanne, de la CAF de Lyon et d'associations. Sa mission est de gérer le centre social et de faire vivre le projet social en s'appuyant sur une équipe de salariés et de bénévoles.

Le centre social est né en 1971 et appartient au réseau des centres sociaux du Rhône. L'agrément « centre social » est attribué par la CAF de Lyon sur la base du projet en direction des habitants élaboré par l'équipe de salariés et des bénévoles. Ce projet est également validé par la ville de Villeurbanne. La CAF de Lyon, la ville de Villeurbanne et l'Etat sont les principaux financeurs.

Nos valeurs s'inscrivent dans le cadre de la charte des centres sociaux : Dignité humaine, Solidarité et Démocratie

L'orientation du projet social du centre social

Le centre social développe son projet à partir de trois axes :

- Une présence sociale permanente sur le territoire
- Franchir les frontières Cours Emile Zola, Rive Sud, Rive Parc
- Revitaliser la participation des habitants et la vie associative

A côté de ces axes, qui relèvent d'une dynamique d'émergence au plus près des besoins des habitants, et idéalement avec leur implication, les différents services du Centre poursuivent des actions plus traditionnelles et régulières, dans le cadre des politiques publiques et de leurs évolutions. La plaquette annuelle des activités donne l'aperçu complet de celle-ci ainsi que des actions engagées. Le projet a une validité d'une à quatre années selon les périodes de l'histoire du centre. Il est la justification de l'agrément octroyé par la CAF, et ainsi l'argument d'une part significative des financements publics octroyés au centre.

Le bénévole est un membre adhérent de l'association.

La carte d'adhésion s'élève à 10 euros.

Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

CHARTRE DU BENEVOLAT

La charte du bénévole définit les engagements réciproques entre le Centre Social de Cusset et les bénévoles.

Le bénévole adhère et contribue au développement du projet social.

Il a la possibilité de :

- Siéger au conseil d'administration
- Voter à l'assemblée générale
- Participer aux réunions sur le projet du centre social
- Participer à l'organisation et/ou à l'animation d'un événement ou d'une activité

Le centre social s'engage à vous :

- Accueillir et à vous considérer comme un collaborateur à part entière
- Assurer une intégration par la désignation d'un référent salarié
- Donner une information claire sur l'association, son projet social, ses objectifs et son fonctionnement.
- Associer à l'équipe de salariés et aux autres bénévoles
- Associer aux réflexions sur l'association et à son projet
- Couvrir par l'assurance de l'association
- Confier une activité qui vous convienne et adaptée à vos compétences
- Etablir un cadre de la relation dans la convention d'engagement réciproque
- Informer en terme de développement de compétences (formation, Validation des acquis de l'expérience, etc.)

En tant que bénévole vous vous engagez à :

- Respecter le règlement intérieur du centre social
- Mener à bien l'activité définie sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement avec le référent de l'action
- Fournir les documents si nécessaire à l'exercice de la mission : carnet de vaccination, carte d'identité et casier judiciaire
- Demander un accord écrit au référent de l'action pour engager des frais et fournir les factures pour le remboursement
- Prévenir en cas d'absence ou en cas de cessation de l'activité le responsable de l'action
- Agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun
- Coopérer dans un esprit d'équipe